

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Français]

LE NOM OFFICIEL DE LA «NOUVELLE-ÉCOSSE»

MESURE VISANT À CONSERVER LE NOM LATIN DANS LES TEXTES OFFICIELS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants) propose: Que le bill C-217, Loi concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse», soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le président, avant d'aborder le fond de ma proposition, j'aimerais bien faire quelques commentaires préliminaires. D'abord et avant tout, je veux souligner le fait que la présentation de ce projet de loi n'a rien à voir avec le bilinguisme. Je m'intéresse uniquement à la pureté des formules enchâssées dans la loi, aux documents et à la tradition.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur . . .

M. Knowles: Continuez. Continuez en français.

M. Nowlan: J'ai quelques mots à ajouter . . .

[Français]

. . . quelques mots en français. En ce moment je ne suis pas complètement bilingue, mais j'étudie le français et j'espère que d'ici la fin de cette session je serai bilingue «fonctionnel».

[Traduction]

Je demande sérieusement à la Chambre d'étudier le bill C-217 qui a un titre très simple mais qui communique un message important.

C'est une question qui concerne tous les députés. Monsieur l'Orateur, nous étions déjà à la Chambre lorsque le député de l'agglomération qui s'appelait alors «Three Rivers» soulevait la question de privilège, et à juste titre d'ailleurs, chaque fois que l'on employait l'expression «Three Rivers» comme nom propre pour la désigner. Vous vous en souvenez, je m'en souviens et certains autres députés s'en souviennent peut-être; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) doit s'en souvenir. Je crois que ce député était un ancien maire de Trois-Rivières. M. Gilles Grégoire était aussi député. Je ne me rappelle pas le nom de son comté, mais chaque fois que l'on disait «Seven Islands», il soulevait la question de privilège et disait que c'était Sept-Îles. Je trouvais cela très intéressant, étant donné que je travaillais à Sept-Îles quand elle s'appelait Seven Islands, bien avant que l'on mette en valeur le minerai de fer dans l'Ungava. Je faisais partie de l'équipe chargée de faire l'arpentage de la rivière Moisie pour la société Iron Ore. On disait alors Seven Islands. C'était un petit village de pêcheurs. On dit maintenant Sept-Îles, et à juste titre.

Ce n'est probablement jamais le bon moment de présenter un projet de loi de ce genre pour la bonne raison que nous sommes extrêmement susceptibles en matière de langue à la Chambre. En fait, j'ai déjà présenté ce projet de loi à la Chambre et je l'avais déposé sur le bureau à l'époque du

Nom officiel de la «Nouvelle-Écosse»

référendum. En fait, il y a deux ans qu'il figure au *Feuilleton*. Nous avons toujours traversé des périodes difficiles sur le plan linguistique, et je retardais chaque fois la présentation du projet de loi. Si je le présente maintenant, même si ce n'est peut-être pas le moment, mais . . .

[Français]

Enfin, en guise d'avant-propos, je dirai que j'aurais aimé présenter en français toute mon argumentation en faveur de ce bill. Cependant je continuerai à faire des efforts et à suivre des cours en vue de perfectionner mon français, mais j'admets que ces efforts m'ont laissé un peu moins que parfait. Je n'oserais donc pas me lancer dans un long discours compte tenu du stade auquel je suis arrivé.

[Traduction]

Cela dit, je voudrais insister par ces quelques remarques préliminaires que le bill n'est dirigé contre quoi que ce soit. Il préconise le bon usage des noms propres. Tel est le but de ce bill.

Le nom donné à l'Orateur, «madame le Président», est peut-être très à propos, compte tenu des événements qui se sont produits à la Chambre depuis deux ou trois jours. Tout le monde sait ce que veut dire «Sauvé». M^{me} Sauvé est le Président de la Chambre. C'est peut-être un peu tiré par les cheveux. L'homme que le député de Winnipeg-Nord-Centre a pris à partie, M. Baker, est M. Boulanger. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) est «Romeo the White» en anglais. Même le ministre des Transports (M. Pepin) a des pépins en fait.

M. Pepin: The «peep-in».

M. Nowlan: The «peep-in». Mon ami Bernard Loiselle . . . je sais ce que son nom signifie, mais c'est trop embarrassant de le dire. Le député vaut beaucoup mieux que la traduction de son nom, pour autant que je sache. Ce n'est peut-être pas très sérieux, et je m'en réjouis car nous savons que l'atmosphère de la Chambre s'alourdit et devient parfois un peu trop lourde.

A franchement parler, pendant un moment cet après-midi, je me suis dit que ce n'était pas le meilleur moment de présenter ce bill à la Chambre, compte tenu de certains propos échangés, mais je tiens à souligner que ce bill a pour but de promouvoir le bon usage des noms propres en ce qui concerne certaines des personnes que j'ai mentionnées, mais surtout en ce qui concerne les noms d'endroits.

J'ai cité deux endroits qui avivent mon intérêt pour les noms propres dans ma propre province, en l'occurrence Trois-Rivières et Sept-Îles, parce que, comme l'ignorent peut-être certains députés, le nom propre désignant ma province n'est ni anglais ni français. Il est latin. Il figure dans la charte originale donnée en 1621 par le roi Jacques à William Alexander. Dans le document original, on parle de «Nova Scotia». Naturellement, à cette époque-là, les gens instruits n'écrivaient ni en anglais ni en français; ils se servaient du latin. C'est aussi simple que cela. Puisque le nom est «Nova Scotia» en latin, je soutiens qu'il ne devrait donc pas être traduit, car ce ne serait plus alors le nom juste.